1. *Débitrice:* **Société Immobilière de la Route du Molliau 30**, Rte de Molliau, 1131 **Tolochenaz**
2. *Remarques:* A vous tous tiers intéressés.
   Par décision du 16 mars 2004, communiquée le 30 mars 2004, le président du Tribunal d'arrondissement de la Côte a accordé à la Société Immobilière de la Route du Molliau 30, représentée par Me Xavier Petremand, avocat, à Lausanne, un sursis concordataire de six mois, échéant le 22 septembre 2004, désigné en qualité de commissaire au sursis Paul Oberholzer, de la Fiduciaire Burkhalter et Partenaires SA, Ch. du Montillier 3, case postale 43, 1009 Pully.

   Tribunal d'arrondissement de la Côte
   1260 Nyon

(02247294)